

Créteil, le 19 octobre 2023

UNIVERSITE PARIS EST-CRETEIL VAL DE MARNE (UPEC)

Faculté de Santé

Procès-verbal

Conseil de l'UFR de Santé du 21 Septembre 2023

Membres présents :

Cylia AFROUN, Guiliana AMADDEO, Clément BAPTISTA, Françoise BOTTEREL, Sylvain DIAMANTIS, Muriel FORT, Martine GARRIGOU, Carole HENIQUE-GRECIET, Claude LACHENY, Charles LAIDI, Sophie LANONE, Emmanuelle LORISSON, Marine LUNVEN, Rémy NGUYEN, Anaïs PUJALS, Frédéric RELAIX, Frédéric SCHLEMMER, David SIBON, Aurélie SITTER, Guillaume SURVILLE, Allan THIOLAT, Pierre VU, Pierre WOLKENSTEIN.

Membres représentés :

Vincent AUDARD, Caroline BARAU, Eléa CHALIER, Cynthia ENGELS, Charles Henri FLOUZAT-LACHANLETTE, Marie LAURENT, Jean Christophe LOURME, Lena STASIAK, Adil TAGRI, Oriane WAGNER-BALLON.

Membres absents : Florence CANOUI-POITRINE, Sylvie HAULON, Nicolas LELLOUCHE, Laurence LENOIR LABREUVOIS, Armand MEKONTSO-DESSAP

Membres excusés : Joel ANKRI, Mathilde COGNET, Olivier DOSNE, Benoit SCHLEMMER

Invités présents : Florian CASELLI (Collège Médecine Générale), Malika DERRAS, Julie CURIEN, Emilie FRANÇOIS, Agnès FAUQUEMBERG, Julie MARCUS.

Table des matières

Points	page
1) Approbation du PV du 8 juin 2023 - <i>Vote</i> Rapporteur : Pierre Wolkenstein	2
2) Informations de la rentrée Rapporteur : Pierre Wolkenstein	2
3) Pédagogie : <ul style="list-style-type: none"> • Modalités générales d'organisation des enseignements et du contrôle des connaissances M3C LSPS 2023-2024 - vote • LSPS1 - <i>Rapporteurs</i> : Anaïs Pujals/Ivan Sloma • LSPS2 - <i>Rapporteurs</i> : Peggy Lafuste/Laurent Boyer • LSPS3 - <i>Rapporteurs</i> : Carole Hénique Gréciet et Sébastien Mulé • IUK 4ème année complément - <i>Rapporteur</i> : Françoise Botterel • Capacité d'accueil pour la filière Médecine et répartition année Universitaire 2023/2024 - <i>Vote</i> - <i>Rapporteur</i> : Françoise Botterel • Etudes Médicales Modalités des Contrôles des Connaissances et des Compétences (M3C) DFGSM2, DFGSM3, DFASM1, DFASM2, DFASM3 -- <i>Vote</i> <i>Rapporteur</i> : Françoise Botterel • MASTER Biologie Santé M3C - <i>vote</i> <i>Rapp</i> : Sophie Hue/Julie Marcus • Masters Mention Santé M3C - <i>Vote</i> <i>Rapp</i> : Sophie Hue/Julie Marcus • Master Recherche en médecine palliative - Changement d'intitulé de parcours - <i>Vote</i> <i>Rapp</i> : Sophie Hue/ Julie Marcus 	3 4 4 5 6 7 9 9 10
<ul style="list-style-type: none"> • DUFMC <ul style="list-style-type: none"> · Retour de la Commission des DU N°3 (2022-2023) <i>information</i> · Le service du DUFMC au 21/09/2023: <i>information</i> · Préparation de la CDU1 (2023-2024) - <i>Vote</i> <i>Rapporteur</i> : Agnès Fauquemberg 	10
<ul style="list-style-type: none"> • Recherche : Comity Scientific Advisory Board (SAB)- préparation prochain contrat quadriennal IMRB 2026 - <i>Information</i> <i>Rapporteurs</i> : Frédéric RELAIX et Christophe COMBADIÈRE 	12
UFR de Santé : <ul style="list-style-type: none"> • Point travaux - <i>Information</i> <i>Rapporteur</i> : Pierre Wolkenstein 	13

I. Approbation du PV du 8 juin 2023 – vote

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Le procès-verbal du Conseil d'UFR du 8 juin 2023 préalablement examiné par les conseillers est soumis à leur vote pour être approuvé.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres, présents et représentés.

II. Informations de la rentrée

Rapporteur Pierre Wolkenstein

Le Doyen précise dans un premier temps que le contenu de ce Conseil de Gestion de rentrée sera très pédagogique, particulièrement intéressant pour comprendre les structures de la réforme des études de santé que la faculté porte, en ayant une connaissance rétrospective et prospective du schéma de la manière dont sont enseignées les disciplines de santé sur notre site.

Dans un second temps, il ajoute que la Cour des Comptes est en train de faire un audit sur la réforme du premier cycle des études de santé de manière à pouvoir tirer le bilan et le coût moyen d'un étudiant en faculté de Santé. Nous avons choisi le système « tout licence » à l'UPEC. D'autres facultés sont toujours en système de PASS, anciennement appelé PACES. Il est important de voir comment elles vont se positionner, car l'étudiant en échec de PASS n'a d'autre choix que de passer dans une licence. Il va donc se produire des changements que la Cour des Comptes étudie et dont elle rendra son avis en janvier 2024.

En troisième point, il informe que l'audit de l'UPEC de l'année dernière a émis un point d'attention sur le déséquilibre qui existe entre les chances d'un étudiant en LAS ou PASS versus la LSPS, et un point de vigilance sur le niveau des étudiants qui arrivent en 1^{ère} année de médecine.

III. Pédagogie :

Modalités générales d'organisation des enseignements et du contrôle des connaissances (M3C) de la Licences Science pour la Santé (LSPS) 2023-2024 – vote

- LSPS1 – Rapporteurs Anaïs Pujals/Ivan Sloma -

Annexe 1

Ivan Sloma commence par présenter la maquette de la première année de LSPS.

Au premier semestre, le tronc commun de sciences biomédicales, de sciences humaines et sociales, d'anglais médical et de compétences transversales n'a pas changé. Ce qui a changé, c'est au second semestre : la disparition des UE de réorientation, les mineures disciplinaires, partant du constat que les étudiants ne se réorientaient pas dans les autres composantes. On est tombés d'accord avec ces composantes que ces UE n'étaient pas utiles car la très grande majorité des étudiants allait en 2^{ème} année de LSPS, quand ils n'allaient pas en filière médicale.

Nous avons intégré dans le tronc commun un enseignement de formation paramédicale, coordonné par Caroline Barau et nous avons un peu modifié certains volumes ECTS (voir annexe).

Pour information, nous avons 1116 étudiants inscrits en L1, dont 77 « doublants » et 8 « triplants ». Il précise que les étudiants ne peuvent pas redoubler dans le dispositif LAS. Mais nous devons garder les étudiants. Ce qui a pour conséquence d'augmenter les effectifs de la L1 par rapport au début de la réforme.

Anaïs Pujals donne des détails sur les UE de la L1 et leurs responsables.

Les rapporteurs rappellent que c'est une année 100% en examen final, sur tablette, à Rungis, et qu'il n'y a donc pas de contrôle continu.

- **LSPS2 – Rapporteurs Peggy Lafuste/Laurent Boyer –**

Annexe 2

Peggy Lafuste prend la parole et explique qu'après des réunions au mois de juillet, des changements ont été faits sur la L2 pour améliorer la cohérence pédagogique de toute la licence. Des UE d'option sont passées en tronc commun. Laurent Boyer explique que c'est souvent le cas, avec des UE en option qui sont comme un incubateur qui permet de tester une UE avant de la passer en tronc commun.

Un grand nombre de changements ont été apportés essentiellement sur le second semestre, divisé en 2 blocs, voir annexe.

Peggy Lafuste précise que des UE supplémentaires ont maintenant des notes seuil à 7/20. Nous sommes partis du constat que nos étudiants en master avaient certains manques, donc intégrer des notes seuil est le moyen que nous avons trouvé pour les faire travailler pour améliorer leur niveau.

Concernant la localisation des cours, ils sont au maximum maintenus à Créteil et si les travaux l'imposent, à Sénart.

La rapporteur donne l'évolution des chiffres de la L2

- année 21/22 : 460 étudiants (80 redoublants à l'issue de leur 1^{ère} L2)
- année 22/23 : 555 étudiants (108 redoublants à l'issue de leur 1^{ère} L2, mais que 30 se sont réinscrits pour 23/24, sachant qu'il leur reste 10 jours pour le faire à la date de ce conseil).
- année 23/24 : 520 étudiants.

Allan Thiollat demande si on sait où sont allés les 78 redoublants pas inscrits en L2 pour cette année, Peggy Lafuste répond qu'une enquête sera menée dès la date de clôture des inscriptions passée. Mais que l'on sait déjà qu'il y a beaucoup de demandes de césure, et des départs à l'étranger, notamment en Roumanie.

Le Doyen ajoute que cette alerte a été évoquée à la conférence des Doyens, en effet il s'agit d'une fuite classique vers les pays de l'union européenne. De plus, on commence à voir arriver des demandes de réintégration en 3^{ème} année de médecine d'étudiants qui ont été en échec en PASS en France, sont partis en Union européenne et reviennent. Ces cursus « zig zag » sont liés au fait que nous sommes indexés sur un système européen, celui de la licence.

La limitation européenne n'existe pas en termes de nombre de concours, donc le fait d'avoir passé 2 fois en France n'interdit à personne d'aller tenter sa chance ailleurs.

- **LSPS 3 – Rapporteurs Carole Hénique Gréciet et Sébastien Mulé –**

Annexe 3

Carole Hénique-Gréciet rappelle que la LSPS 3 est divisée en un tronc commun et un parcours au choix. La première promotion de l'année dernière avait 2 parcours, cette année, il y a 3 :

- Biotechnologies en santé
- Bio-informatique en santé
- Santé Publique

L'ancien parcours « bio-médecine » est changé pour « biotechnologie en santé », car les étudiants avaient tendance à le choisir pour son mot « médecine » et leur souhait d'intégrer MMOP uniquement.

Les matières les plus fondamentales sont conservées en note seuil (7/20). L'examen est terminal et écrit.

Quelques modifications ont été faites dans les UE du tronc commun. Voir annexe. Notamment une UE One Health, puisque nous avons ce nouveau master, pour que tous les étudiants en licence puissent y avoir accès tout parcours confondus.

Une UE de projet est ajoutée dans le parcours biotechnologie, pour faire travailler les étudiants entre eux, car on s'est rendu compte que les étudiants ne se connaissaient pas, et ne travaillaient pas ensemble.

Sébastien Mulé rappelle que les étudiants de L3 partent en stage 4 semaines avant la pause hivernale, ce qui est assez tôt dans l'année, les UE de parcours commencent donc dès octobre (à la fin des inscriptions administratives).

Le nouveau parcours Bio-informatique en Santé, porté par Denis Mestivier, répond à l'ambition de cette licence et à un besoin hospitalier et extra hospitalier, de former une nouvelle génération d'étudiants vers les nouveaux métiers de la santé et notamment dans le domaine de la bio-informatique et l'informatique avancée, avec la participation de Stéfano Caruso.

Nous avons un vrai travail à faire sur les débouchés de la licence, ce parcours répond aux nouveaux besoins professionnels. Nous avons aussi en arrière fond, la réflexion sur l'apprentissage, dont ce parcours pourrait bénéficier.

Le Doyen apprécie le travail de l'employabilité et précise que la collaboration avec le groupe hospitalier Henri Mondor permettrait un terrain d'apprentissage et de débouchés pour cette licence.

Françoise Botterel précise que les changements de maquette peuvent sembler nombreux mais que le souci est vraiment apporté à la continuité du programme de la L1 à la L3 puis jusqu'au master, pour faire progresser les étudiants. C'est donc un énorme travail.

Le Doyen confirme que la flexibilité et l'adaptabilité de l'équipe qui parvient à transformer cette licence dans une révolution permanente, est remarquable.

Ce point d'organisation des travaux du conseil de gestion est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

- **IUK 4ème année complément** – Rapporteur Françoise Botterel – annexe 4

Françoise Botterel présente quelques changements de pourcentages entre contrôles continus et contrôles terminaux sur la 4^{ème} année qui vient d'ouvrir à l'IUK. Voir annexe.

Le Doyen annonce qu'une passerelle dans le cadre d'une expérimentation devrait voir le jour prochainement avec l'IUK, qui consisterait à faire passer des étudiants de LSPS vers la kinésithérapie de manière plus directe, en 3^{ème} ou 4^{ème} année.

Ce point d'organisation des travaux du conseil de gestion est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

- **Capacité d'accueil pour la filière Médecine et répartition année Universitaire 2023/2024** – Vote – **Rapporteur Françoise Botterel** – **annexe 5**

Françoise Botterel rappelle l'existence de 3 groupes de parcours pour l'accès à MMOP, qui sont imposés par le ministère. Le nombre d'étudiants admis dans chacune des filières MMOP est déterminé en fonction de la capacité d'accueil des universités et des écoles, en accord avec l'ARS.

- Groupe1 : LSPS 1

- Groupe 2 : L.AS 1

- Groupe 3 : LSPS 2 et 3 et L.AS 2 et 3

Tous les chiffres des capacités d'accueil des 4 filières MMOP pour l'année universitaire 2024/2025 sont à consulter dans l'annexe 5. Le total des places est de 312. Le rapporteur note que le nombre de places au regard du nombre d'étudiants peut paraître faible ou inégal selon les groupes mais qu'il ne faut pas oublier que tous ne candidatent pas. Quand on regarde les chiffres des candidatures, le pourcentage de réussite entre les 3 groupes est assez homogène.

Le Doyen ajoute que c'est une volonté de l'équipe pédagogique d'avoir un équilibre juste selon les différentes filières. Il ajoute que le nombre d'étudiants en médecine en France est stable depuis l'arrivée du *numerus apertus*. Cela n'a ni augmenté ni diminué le nombre d'étudiants formés. Par ailleurs, notre faculté est passée de 250 à 230 places, contre 175 auparavant. Ce qui représente un effort de la Faculté qui est arrivée à un équilibre des chances. De plus, la Faculté de Santé est devenue le « centre du monde de la kinésithérapie », car nous avons pourvu les places vacantes pour les autres universités, une centaine. D'autre part quand nous n'avons pas la discipline sur place, il nous faut des conventions, avec la faculté de pharmacie par exemple, dans ce cas nous dépendons d'une institution tierce.

Il fait un aparté sur le fait que la filière maïeutique est en tension car les places n'y sont pas pourvues, le métier n'apparaissant apparemment pas comme très attractif.

Françoise Botterel précise que le jury se réserve le droit de ne pas pourvoir toutes les places dans les filières MMOP, car tout dépend des dossiers.

Il est désormais possible depuis l'an dernier, de transférer des places non pourvues d'une université à l'autre, selon les tensions des filières justement, ce qui nous a permis d'avoir des conventions d'accueil pour nos étudiants (5 places en maïeutique et 14 en pharmacie l'année dernière).

Malika Derras indique que lors de l'amphi de garnison, on a pu proposer des places jusqu'au dernier étudiant, avec ces places de pharmacie que les L3 (en 2^{ème} candidature) ont pu saisir.

Le Doyen complète en disant que ces L3 ont accepté Pharmacie mais ont refusé Maïeutique, qu'ils ne considèrent pas comme de la médecine. Il évoque la tendance des étudiants à ne jamais décrocher de l'idée de faire médecine malgré l'échec, quitte à faire 10 ou 15 ans de contournement pour y arriver. Le système ne permet pas aux étudiants de comprendre qu'il faut qu'ils renoncent et choisissent une autre voie.

Allan Thiolat questionne sur les raisons du délaissement de Maïeutique, le Doyen répond que le métier est essentiellement féminin d'une part, et que d'autre part, ceux qui choisissent Pharmacie ont souvent comme objectif de faire une passerelle par la suite pour retourner vers Médecine.

Ce point d'organisation des travaux du conseil de gestion est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

- **Études médicales : Modalités des Contrôles des Connaissances et des Compétences (M3C) DFGSM2, DFGSM3, DFASM1, DFASM2, DFASM3 – Vote**

Rapporteur Françoise Botterel

Annexe 6

Françoise Botterel débute par les M3C des DFGSM2, en présentant les modifications qui interviennent pour cette nouvelle année scolaire :

- La création d'une UE « Engagement et environnement » comportant 2 Ecue, une Ecue Tutorat et une Ecue Environnement.

Françoise Botterel indique qu'elle sait que les étudiants sont très avides de renseignements à ce sujet, et leur propose d'en parler ultérieurement, en sachant qu'une réunion se déroule en ce moment sur ce thème.

- Une UE obligatoire au choix de 3ECTS : Une UE de master à chaque semestre ou alors une UE libre « Médecine Image et Cinéma »
- D'autres enseignements complémentaires peuvent être suivis ou des UEs libres en sus de la formation, qui ne seront donc pas comptés dans l'acquisition des 180 ECTS de la formation. Mais ils peuvent servir pour les points de parcours.
- Un changement dans l'enseignement « Système immunitaire - bases générales » (Immunologie) une modification du nombre de cours magistraux (CM) et Travaux Dirigés (TD) : 18h CM et 4h TD contre 29h et 2h en 2022-2023.
- De même pour l'enseignement « Biopathologie tissulaire Partie II » (Anatomopathologie) : 12h TP contre 10h en 2022-2023.
- Séminaire - SAMU-AGSU (Gestes et soins d'urgence) Niveau 2. La validation se base sur : la présence obligatoire à toute la formation, pas de distanciel, la participation et la réalisation de l'ensemble des gestes (« faire » ou « faire faire »), et sur la réalisation d'une synthèse sous la forme d'un algorithme concernant la prise en charge de l'arrêt cardiaque de l'adulte.

Françoise Botterel ajoute un point important au sujet du contrôle de l'assiduité, il est important de noter qu'il faut un justificatif valide lors d'une absence à un des examens (contrôle continu 1 ou 2). Précisions : ([Diapositive n°40](#))

Elle poursuit avec les modifications qui interviennent dans les M3C des DFGSM3 :

- Création de l'UE engagement comportant 2 Ecue (comme pour les DFGSM2)
- Une UE obligatoire au choix de 3ECTS : Une UE de master ou alors une UE libre « Médecine Image et Cinéma » (comme pour les DFGSM2 également)
- D'autres enseignements complémentaires peuvent être suivis ou des UEs libres en sus de la formation. Ils peuvent servir pour les points de parcours
- L'ajout de l'enseignement PIX (ex TICE) avec des TP et des CM, pour préparer au passage de la certification PIX en fin d'année. En parallèle avec les étudiants de L3, qui n'auront donc pas besoin de repasser en DFGSM3, s'ils intègrent les études médicales
- UE SHS (2 Ecu) : Modification du nombre d'heures enseignement et des MCC
- Séminaire - SAMU-AGSU Niveau 2 (comme pour les DFGSM2)

Françoise Botterel rappelle que selon les modalités de contrôle de connaissances, il n'est pas possible de passer en DFASM1 si l'étudiant a une dette, peu importe laquelle (UE master, UE tutorat, etc.) cela n'est pas possible.

Une étudiante élue pose une question au sujet des étudiants « passerelliens » qui ont déjà un master 2, qui se demandent pourquoi il n'est plus possible pour eux cette année de faire de MOOCs à la place des UEs libres.

Malika Derras lui répond en lui indiquant qu'un master 2 lui apportera déjà 60 points de parcours. Mais là il s'agit des M3C du DFGSM2 pour lesquels l'étudiant doit valider 1 UE de Master ou 1 UE libre. Les MOOCs ne sont pas proposés en DFGSM2 et 3.

L'étudiante pose une autre question au sujet des étudiants redoublants, plusieurs étudiants les ont sollicités, car ils n'arrivaient pas à prendre de matières en avance. Françoise Botterel indique que cela a été fait auparavant mais que cela n'est plus possible (car nombre d'étudiants plus importants, logiciel pas compatible, etc.)

Un élu étudiant pose deux questions, la première concernant les UEs d'engagement. Françoise Botterel lui indique qu'il est préférable d'en parler ultérieurement, puisque des réunions sont en cours actuellement à ce sujet.

Sa deuxième question concerne la certification PIX pour laquelle il demande si c'est une continuité de l'enseignement TICE ou si c'est un nouvel enseignement. Françoise Botterel lui indique que c'est plus ou moins une continuité de TICE, c'est de l'informatique médical, et qu'il n'est pas obligatoire de passer la certification, mais fortement conseillé de le faire.

Françoise Botterel enchaîne avec le DFASM1, il n'y a pas de modification cette année, contrairement à l'année dernière ou beaucoup de changements avaient été faits suite à la réforme.

Il en est de même pour le DFASM2, globalement pas de modifications.

Elle énonce ensuite des spécificités concernant les M3C du DFASM1 et 2 ([Diapositive n°45](#))

Elle termine sa présentation avec les modifications par rapport au DFASM3, qui sont assez nombreuses cette année suite à l'application de la réforme. Plusieurs UEs sont supprimées. ([Diapositive n°46](#))

La mise en application de la réforme concerne les EDN nationales, les ECOS nationaux, les points de parcours et la création d'une UE SHS (Sciences Humaines et Sociales) imposée par le Ministère.

Deux stages sont prévus : un premier de novembre à fin janvier et un second de février jusqu'à fin avril, suivront les ECOS nationaux.

La durée totale du stage est de 6 mois.

Concernant les ECOS :

- Pour les ECOS facultaires de DFASM3 : des séquences de formations au sein des stages (2 séances) mais pas d'enseignement "facultaire"
- La note finale sera constituée par les résultats aux 3 années du cycle 2 : 20% DFASM1, 30% DFASM2, 50% DFASM3
- La session unique de rattrapage des 3 années du cycle 2 est organisée en DFASM3.

Une élue étudiante pose une question au sujet des points de présence aux séances interactives en DFGSM. Françoise Botterel lui indique qu'il n'y a plus de point de présence aux séances interactives, le fonctionnement des séances interactives a été modifié : le nombre de séances a été réduit et elles seront plus proches des examens et permettront de revoir toutes les annales corrigées.

L'étudiante demande à quelle période se dérouleront les deux sessions d'entraînement aux ECOS. Françoise Botterel lui indique que pour les DFASM3 ce sera au mois de novembre, et pour les DFASM 1 et 2, cela est en cours de programmation.

La séance en DFASM 1 a pour but d'apprendre aux étudiants comment se comporter lors des ECOS, car l'équipe pédagogique a remarqué que les étudiants en DFASM 1 avaient des difficultés à tenir les 7 minutes d'épreuve. Pour les DFASM2 le but est de revoir les ECOS de DFASM1, en expliquant qu'elles sont les réponses attendues, les grilles d'évaluation, etc.

Le Doyen fait une synthèse de ce qui a été présenté par Françoise Botterel, et plus globalement au sujet de l'implantation de la réforme du 2^{ème} cycle des études médicales. Il indique qu'il y a aujourd'hui une tension majeure dans les facultés de santé en raison des deux réformes (réforme de l'entrée en étude de santé et réforme du 2^{ème} cycle des études médicales). Le Doyen félicite la capacité des équipes de la faculté à les avoir mises en place, il reste à voir comment nous allons tous nous comporter vis-à-vis des EDN et des ECOS.

Le Doyen remercie une nouvelle fois l'équipe pédagogique et la participation des élus étudiants à l'élaboration de ces programmes.

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

MASTER Biologie Santé et Master Santé – vote

Annexe 7

Rapporteurs : Sophie Hue et Julie Marcus

Sophie Hue commence par présenter un tableau qui regroupe toutes les formations, réalisé par Julie Marcus dans le but de montrer la complexité dans l'organisation des masters.

Julie Marcus explique que cette organisation est assez complexe, notamment car il y a beaucoup de mutualisation et de données qui se croisent entre les différents parcours. De plus, mettre en place cette réforme sans forcément toutes les ressources nécessaires (enseignants), a augmenté la difficulté dans l'organisation, notamment dans la création des plannings par exemple (des étudiants et des enseignants).

Sophie Hue ajoute que l'organisation de certains masters 1 ne serait pas possible sans la contribution de la Faculté de Sciences et Technologies (FST), car elle compte pour 50% dans certains des enseignements.

Elle rappelle qu'au sein des masters, il y a 2 mentions : Santé et Biologie-Santé. Dans ces deux mentions ont été créés 3 parcours, pour la poursuite d'études des étudiants en licence et s'ajoutent à cela, toutes les UEs proposées pour les médicaux, que ce soit en mention Biologie-Santé ou Santé.

Trois parcours ont été créés au sein de la mention Biologie-Santé : Biotechnologies et Thérapies innovantes en Santé (BTIS), Immuno-infectieux et One Health.

Ces Masters 1 n'ont pas été créés de manière anodine, leur création s'est appuyée sur l'offre des Masters 2 déjà existante et qu'il va falloir agrandir, pour s'adapter aux nombres plus élevés d'étudiants en M1.

Sophie Hue présente ensuite les parcours mutualisés entre les M1 BTIS, Immuno-infectieux et One Health. Certaines UEs sont spécifiques à chaque parcours. (Diapositives n° 51, 54 et 57) Il y a aussi des UEs d'ouverture, parmi lesquelles les étudiants peuvent choisir.

Au 2^{ème} semestre, l'UE « Veille Scientifique et mise en situation » est réalisée sous la forme d'un stage. Les étudiants n'ayant que 7 semaines de stage, on leur demande maintenant de faire le travail bibliographique nécessaire avant d'entamer le stage (3 semaines avant), pour gagner du temps avec le maître de stage. Cette UE est mutualisée aux trois parcours.

Sophie Hue présente ensuite les M3C de ces trois nouveaux parcours. (Diapositives n° 52, 55 et 58)

Julie Marcus poursuit la présentation avec les UEs dédiées aux médicaux. Depuis l'année dernière, les UEs proposées aux étudiants médicaux ont bien été scindées entre les deux mentions (Biologie-Santé et Santé). Des UEs ont été réattribuées aux étudiants scientifiques.

Cette année, la difficulté était de devoir proposer des UEs de master aux étudiants de DFASM3, car ils ont eu la possibilité cette année de finaliser un master 1, leur accordant 40 points de parcours. Tous les étudiants qui souhaitent valider ces 40 points et qui avaient déjà validés 4 UEs de master en DFGSM2 et DFGSM3 les ont sollicités.

Ces étudiants représentent 85% des étudiants en DFASM3, plus d'une centaine d'étudiants, c'est plus que ce qui avait été estimé.

Cela a donc nécessité de pouvoir leur proposer 2 UEs au premier semestre et 2 UEs au deuxième semestre, il y a donc des UEs qui se créent spécifiquement pour eux, notamment car ils n'ont pas le même planning que les étudiants DFGSM2 et 3, mais aussi car les UEs doivent commencer après les EDN (épreuves dématérialisées nationales) de mi-octobre.

Julie Marcus présente ensuite les UEs proposées aux étudiants médicaux. (Diapositive n°48)

Julie Marcus aborde ensuite l'Ecole de l'UPEC, qui est un parcours d'excellence proposé aux étudiants médicaux qui choisissent de valider un master complet en parallèle de leurs études de médecine, sur les 2 ans de DFGSM2 et 3, avec un rythme plus accéléré. Elle présente la maquette qui a évolué pour intégrer les UEs proposés à ces étudiants (indiqués en vert sur le tableau) (Diapositive n°48)

Concernant les M3C, elles ne changent pas. (Diapositive n°49)

Master 2 Recherche en médecine palliative – Changement d'intitulé de parcours – Vote

Rapporteur : Julie Marcus, Responsable administrative du Département Master Biologie-Santé de la Faculté de Santé

Julie Marcus présente une demande de changement d'intitulé pour le Master « Recherche en médecine palliative et dans le champ de la fin de vie » (ancien nom) qui souhaite être modifié pour « Fins de vie et médecine palliative ».

Cette demande de changement de nom émane surtout des débats actuels sur les fins de vie. Le pluriel « fins » renvoie à la diversité des situations et des attentes exprimées par les citoyens, notamment suite aux débats de la Convention citoyenne sur la fin de vie, à la proposition de loi sur la fin de vie et aux projets en cours dans ce domaine. Le master est donc en train de se reconstruire autour de ces projets de société.

Cet intitulé proposé par l'équipe pédagogique a été pensé pour être plus condensé, plus explicite, mais aussi plus interdisciplinaire, vu la nécessité de rendre la formation attractive aussi à des étudiants non-médecins (IPA, SHS, etc.)

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

IV DUFMC

- Retour de la Commission des DU N°3 (2022-2023) *information*
- Le service du DUFMC au 21/09/2023: *information*
- Préparation de la CDU1 (2023-2024) – *Vote*

Rapporteur : Agnès Fauquemberg

Annexe 8

Agnès Fauquemberg commence son intervention en précisant qu'en l'absence de responsable au Service du DUFMC, elle fait un point sur les renouvellements et un point de vote pour un tarif « étudiant » à décider.

Elle présente brièvement le nombre et types de dossiers présentés au conseil de gestion puis en Commission des DU (diapositive n°3). Elle rappelle le circuit des dossiers, du vote en Conseil de Gestion jusqu'à la délibération finale en Conseil d'Administration. Elle indique qu'il y a eu du retard dans la tenue des différentes instances ce qui explique qu'il y ait des dossiers sur lesquels il n'a pas été statué.

En juin, au moment de la CDU3 en vue de la Commission des moyens sur les 16 dossiers, 10 ont été favorables dont 9 nécessitaient des ajustements.

6 Dossiers ont reçu un avis réservé. Les réserves sont multifactorielles et peuvent concerner soit les finances, ou les conventions, parfois une cohérence pédagogique des différents supports du dossier.

Cela a occasionné beaucoup de navettes durant l'été pour l'étape « commission des moyens » et CFVU reportées en septembre. 2 dossiers seront représentés à la prochaine session.

Elle rappelle qu'il est essentiel, une fois que l'on a connaissance du planning des CDU ([diapositive n°5](#)) que les dossiers soient complets, notamment la fiche financière, au moment de la présentation devant le conseil de gestion. Elle insiste sur l'importance de renseigner au plus juste la partie « charges d'enseignements ». Pour les parties Charges de logistique immobilière, logistique et administratives Agnes Fauquemberg, Barbara Hersant et Pascal Andujar vont se réunir pour proposer un cout seuil car on ne peut pas imaginer qu'une formation n'engendre aucun cout.

Cela permettra de fixer le tarif de la formation et de voir si elle est viable, de savoir quels sont les leviers que l'on a sur les effectifs, ou sur le coût de la formation.

Elle présente ensuite la politique d'exonération votée en 2021-2022 et demande si on se réinterroge sur ces modalités-là pour 2023-2024 ([diapositive n°11](#)).

Elle indique que des étudiants venant par Pôle Emploi souhaitent s'inscrire en DFGSM2. Cela concerne qu'un petit nombre mais il nous faut pouvoir statuer chaque année sur ce type de dossier. Elle rappelle qu'en 2021 l'année du DFGSM2 coutait (aux organismes financeurs) 3960 euros pour un volume horaire de 444 heures, soit un taux horaire de 8,92 euros. Depuis 2023 obligation nous est faite de fixer le taux horaire à 12 euros minimum. Cela porte le cout de la formation à 5328 euros. Elle présente en fonction du nombre d'heures le tarif de chaque formation du DFGSM 2 au DFASM3 ([diapositive n°12](#)).

Elle demande aux Conseillers si l'on reste à ce seuil de 12 euros de l'heure pour ces formations en 2023-2024. Elle précise qu'elle a appliqué la même règle aux dossiers d'autofinancement, s'il s'en présentait. Le Doyen prend la parole pour préciser que les types d'étudiants concernés sont exclusivement des passerelliens qui demandent le financement à Pole Emploi. Cela concerne cette année 4 ou 5 personnes. Il trouve le calcul raisonnable et assez modéré.

Le point est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Agnès Fauquemberg enchaîne sur les recrutements qui devraient intervenir au DUFMC ([diapositive n°13](#)).

Nous avons actuellement 7 personnes en poste. Il nous manque la responsable administrative en cours de recrutement). Il s'agit d'un détachement, ce qui implique des démarches avec l'administration d'origine. Une secrétaire doit arriver au 15/10/2023 et on est en cours de recrutement sur les postes de deux gestionnaires. Pour pallier les besoins actuels une vacataire démarrera fin septembre. Il s'agit d'une personne en vacation sur le Département de Médecine Générale qui a encore des disponibilités et qui peut venir en appui aux équipes.

Le Doyen remercie Madame Fauquemberg pour ces éléments qui va faciliter la clairance administrative des inscriptions aux DU.

V. Recherche : « Comity Scientific Advisory Board (SAB)- préparation prochain contrat quadriennal IMRB 2026 – Information

Rapporteur : Frédéric RELAIX et Christophe COMBADIÈRE

Annexe 9

Frédéric RELAIX commence par faire un rétroplanning sur la façon dont les programmes de recherche pour les équipes du Centre vont évoluer dans les années à venir (diapositive n°2). Il rappelle que l'ensemble des équipes ont été créées en janvier 2020 suite aux évaluations HCERES de l'année précédente. Cela concerne autant les équipes de l'IMRB que les unités de recherche (UR) de la Faculté de Santé. Il s'agissait d'un contrat de 5 ans qui a été prolongé d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2025 à cause à la fois de l'épidémie du covid 2019 et du retard pris par les différentes vagues dévaluation.

Au 1^{er} janvier 2026 il y aura recréation du Centre ainsi que de l'ensemble des équipes de recherche suivant un processus assez long et complexe d'évaluation (diapositive n°2).

En mars 2024, nous allons devoir transmettre le projet de recherche du Centre et des équipes à l'HCERES et fin 2023 un Scientific Advisory Board (SAB) viendra évaluer le projet du centre et des équipes dont l'objectif est de donner des recommandations. Pour le SAB Il s'agit là d'une évaluation exclusivement INSERM.

Il présente aux conseillers Christophe Combadière qui est actuellement Directeur du « Centre d'Immunologie et d'infections microbiennes » depuis 2014 à la Faculté de Médecine de l'Hôpital de la Pitié Salpêtrière à Paris (diapositive n°3) dont le contrat se termine en 2024. L'Exécutif de la Faculté se réjouit de l'accueillir à la Faculté de Santé pour prendre la direction de l'IMRB au départ en retraite de Jorge Boczkowski.

Christophe Combadière prend la parole et explique qu'il est sur le site depuis presque 1 an. L'idée était de rencontrer les équipes de l'IMRB, d'apprécier leurs travaux, leurs programmes, leurs projets pour préparer la recréation. Lors des CODIRS et la retraite de l'IMRB en juin 2023 une première version de la future maquette a été formalisée. Il rappelle les différentes étapes à venir (diapositive n°4).

Il précise que nous partirons sur 18 équipes (14 actuellement), dont 4 sont historiques et maintenues (diapositive N° 5). 6 équipes historiques avec changement de porteur mais maintien approximatif du même périmètre. Frédéric Relaix précise que sur les 14 équipes actuelles, 9 porteurs ne pourront pas représenter de projet car atteints par la limite d'âge. Ceci sous-entend que c'est une réorganisation très importante qui va être proposée.

Une des équipes (BAR) dont la direction pourrait être prise par Marcel Filoche pose actuellement le problème administratif d'une double affiliation, ce qui n'est pas autorisé sauf dérogation exceptionnelle du président du CNRS. Une discussion est en cours.

3 équipes historiques seront fortement restructurées, celles de Fred Relaix, Nicolas Ortonne et Bijan Ghaleh (diapositive n°7).

5 nouvelles équipes, celle de Céline Colnot et celle d'Edouardo Malfatti du fait de l'essaimage de celle de Fred Relaix. L'équipe d'Emilie Sbidian, unité de recherche universitaire qui a rejoint l'IMRB et l'équipe qui émane de celle de Dil Sahali dont les porteurs seraient Mario Ollero et Roberta Foresti. Pour finir Christophe Combadière informe que la 5^{ème} équipe est celle qui l'accompagne de la Pitié Salpêtrière, qu'il co-portera avec Alexandre Boissonnas en absorbant des forces locales (l'équipe universitaire de Francis Vacherot et le groupe d'Ivan Sloma).

Pour résumer, de 14 équipes actuellement le projet portera sur la présentation de 18 équipes, dont 13 historiques avec modulations et 5 nouvelles (diapositive n° 9).

Concernant la direction des équipes Christophe Combadière indique qu'ils n'ont pas atteint la parité (40% F/60%H). Par contre en termes d'équilibrage Hospitalo-Universitaires et Universitaires / Chercheurs EPST, nous sommes maintenant à 60% (86% auparavant en faveur des HU et U).

Le SAB, qui sera chargé d'évaluer les 18 équipes, a été construit sur une base historique. Le président, Roger Marthan, a dirigé le précédent SAB, assisté comme à l'époque par Krzysztof Jagla. L'idée est de conserver un historique et de regarder l'évolution sur pratiquement une décennie. Il en présente la composition souhaitée internationale et regroupant des personnalités expertes sur des thématiques communes ([diapositive n° 10](#)),

Le SAB se réunira les 21 et 22 Novembre 2023 sur le site de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA) (programme [diapositives 11 et 12](#)). Les grandes lignes sont :

- La présentation du Centre
- L'organisation scientifique (départements)
- La structuration (CoDir et autres)
- Les enjeux
- Le Bâtiment
- Présentation des 18 équipes

Parallèlement se déroulera l'évaluation par l'HCERES de fin septembre 2023 à juin 2024 ([diapositive n°13](#)). Tous s'accordent que ces évaluations, pédagogiques ou de recherche sont longues et complexes.

Le Doyen se réjouit de la productivité de recherche de pointe sur le site malgré l'investissement pédagogique intense dû à la pression des réformes. Il souligne que nous avons également un investissement immobilier majeur ; la construction du BRB progresse de façon satisfaisante. Enfin, il constate que nous avons un projet qui se structure et il remercie le trio que forment Jorge Boczkowski, Christophe Combadière et Frédéric Relaix. Il précise que les réformes pédagogiques des études de santé ont été menées collectivement avec des recoupements d'enseignants-chercheurs pour que l'ancrage de nos étudiants soit dans un environnement scientifique qui puisse leur donner le goût de la reconquête du niveau scientifique. Notre site est très engagé et 2026 verra à la fois le renouvellement de l'IMRB, mais aussi le désenclavement par l'ouverture de la ligne 15 qui verra la station du Grand Paris rejoindre Paris-Saclay très vite, un bâtiment Faculté rénové mais également l'inauguration d'un bâtiment recherche biologique et du côté hospitalier, un bâtiment de biologie universitaire. Une conjonction qui rendra à ce site un campus attractif pour la recherche sur lequel la Faculté de Santé mettra les moyens d'attractivité nécessaires.

Le lien avec l'hôpital lui semble important à souligner car nous avons une recherche translationnelle qui est accolée à une activité de soins, ce qui est un point clef pour attirer et garder les jeunes hospitalo-universitaires et chercheurs sur le site.

VI. UFR de Santé :

- Point travaux - *Information*

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Le Doyen indique que l'Exécutif de la Faculté se réunit de manière hebdomadaire en présence de Claude Lacheny, Victor Rodrigues, et tous les quinze jours en présence du responsable du Patrimoine et d'Olivier Féraud pour l'IMRB de manière à ce que nous surveillions l'impact des travaux sur le quotidien de la recherche, de la pédagogie, mais aussi sur le seul plan patrimonial. Le bâtiment du BRB se monte plus rapidement que prévu, les délais sont tenus. Concernant le déroulement des travaux de la faculté et particulièrement les modulaires qui nous ont conduit à quelques petites alertes sur le plan caniculaire, nous avons déployé quelques climatiseurs dans des locaux collectifs (salle du personnel, salles d'enseignement etc..). Le Doyen s'adresse aux étudiants en évoquant le réchauffement climatique et son souhait de voir la constitution d'un groupe d'étudiants pour suivre la Faculté du point de vue développement durable et environnement au moment de la réouverture du bâtiment.

En terme de nuisances sonores, elles restent raisonnables lors des démolitions grâce à l'utilisation d'un robot qui découpe les cloisons sans trop de bruit.

Il évoque quelques fuites qui ont été résorbées. La construction du BRB engendre une nuisance visuelle en coupant la lumière de la bibliothèque. Cela sera compensé par des éclairages électriques. La bibliothèque bénéficie d'un confort non négligeable puisque la climatisation y est présente.

Il rappelle que des équipes de recherche ont dû être transférées à l'ENVA, et que deux services de la Faculté ont dû s'installer sur le campus centre (DUFMC et Département de Médecine Générale) par manque de place sur le site.

L'assemblée se réjouit d'avoir accès à nouveau aux distributeurs à boissons.

Allan Thiolat demande au Doyen si le nom de l'artiste qui a fait la sculpture installée dans le jardin de la Faculté a été trouvé. Le Doyen dit que nous allons continuer à investiguer et si nos recherches sont vaines nous lancerons un concours.

Le Doyen invite les membres du Conseil à rejoindre la salle où un cocktail les attend pour fêter la venue de nouveaux personnels.

Le Doyen de la Faculté de Santé



Pierre Wolkenstein